



Réunion extraordinaire
Conseil de la Communauté rurale de Kedgwick
Procès-verbal
Mardi 31 mars 2026

Présents : Maire : Éric Gagnon

Conseillers présents: Steeve Savoie, Burt W. Paulin, Jean-Baptiste Thériault, Huguette Fournier, Cédric Léonard

Personnel administratif : Joanne Leblanc, directrice générale/greffière

Soutien technique : Olivier Rondot, Catherine Gascon-Gosselin

Notes : La réunion est diffusée sur Youtube et sur Facebook.

1. Ouverture de la réunion

Monsieur le maire Gagnon souhaite la bienvenue et fait la lecture de l'ordre du jour.

2. Vérification du Quorum

Confirmation du quorum par Mme la Greffière.

3. Déclaration de conflit d'intérêt

Aucun

4. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Cédric Léonard et appuyé par le conseiller Steeve Savoie que l'ordre du jour soit adopté. Adopté. Unanimité.

5. Motions et résolutions :

Proposition # 2026-11 : Report de la date de fin du contrat d'aqueduc

ATTENDU QUE le contrat d'aqueduc actuellement en vigueur arrive à échéance le 30 avril 2026;

ATTENDU QUE la période précédant les élections municipales représente un contexte sensible pour la prise de décisions majeures, notamment celles liées aux services publics essentiels;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de reporter la date de fin du contrat afin d'assurer une transition stable et éviter toute décision précipitée durant la période électorale;

Il est proposé par le conseiller Jean-Baptiste Thériault et appuyé par le conseiller Burt W. Paulin que la municipalité prolonge la date de fin du contrat d'aqueduc au-delà du 30 avril 2026, pour une période de trois mois, et ce, afin de permettre au prochain conseil municipal d'évaluer adéquatement les besoins, les options contractuelles et les implications financières liées au service d'aqueduc.

Que la direction générale soit mandatée pour entreprendre les démarches nécessaires auprès du fournisseur actuel afin de formaliser cette prolongation. Adopté. Unanimité.

Proposition # 2026-12 : Achat d'une génératrice pour la Salle du Citoyen

ATTENDU QUE la Salle du Citoyen constitue un lieu important pour les activités communautaires et peut servir d'espace d'accueil lors de situations d'urgence ;

ATTENDU QUE l'acquisition d'une génératrice est nécessaire afin d'assurer l'autonomie électrique de la Salle du Citoyen en cas de panne ;

ATTENDU QUE l'objectif actuel vise uniquement l'achat de la génératrice, et que les travaux d'installation feront l'objet d'une démarche distincte ;

ATTENDU QUE plusieurs fournisseurs ont été contactés pour obtenir des prix concernant l'achat de la génératrice seulement ;

ATTENDU QUE l'analyse des offres reçues démontre que le fournisseur JSL Énergie propose l'équipement le plus avantageux au niveau de la qualité, des caractéristiques techniques et du prix ;

ATTENDU QUE le projet d'acquisition a pu être rendu possible grâce à la contribution généreuse de **JD Irving Ltd**, du **Port de Belledune**, de **UNI Coopération financière** et de **Groupe Savoie**, dont les dons ont permis de financer une part importante du coût de la génératrice ;

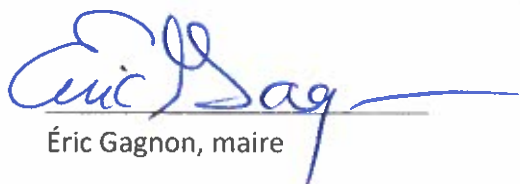
ATTENDU QUE la municipalité avait prévu au budget une somme destinée à combler le manque à gagner pour assurer la réalisation complète de l'acquisition ;

Il est proposé par le conseiller Cédric Léonard et appuyé par le conseiller Jean-Baptiste Thériault que le conseil municipal autorise l'achat d'une génératrice pour la Salle du Citoyen auprès du fournisseur **JSL Énergie** pour un montant total de **48500 \$**, taxes en sus, tel qu'indiqué dans la soumission datée du 19 mars 2026 excluant toute installation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la direction soit autorisée à signer tout document nécessaire afin de procéder à l'acquisition de la génératrice.

6. Levée de la réunion

Proposé par le conseiller Steeve Savoie à 19h08.



Éric Gagnon, maire

Joanne Leblanc, greffière